Commune de LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU -FINISTERE

Séance du Conseil Municipal du 20 juin 2022.

Marché de Travaux LUM22-01 : rénovation et extension du bâtiment d'accueil du camping : approbation du lot n° 1 : démolition et désamiantage

Sur les 3 entreprises consultées, 2 ont répondu. Après l'analyse des offres, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'offre de l'entreprise Kerleroux, pour un montant total de 26 200 € HT soit 31 440 €TTC. La délibération permet l'inscription de l'opération au planning des travaux de l'entreprise dans un contexte tendu.

Subventions aux associations 2022

Après présentation par Mme le Maire et sur proposition de la commission des Finances réunie le 16 mai 2022, il est proposé d'attribuer les subventions aux associations pour 2022 comme suit :

Association	Montant de la subvention proposée Pour 2022			
Badminton – ça Bad pour toi	400 €			
Le petit caillou	400 €			
RCH Rugby Club de l'Hermine	1 200 €			
Foyer rural :	3 000 € Répartis par section :			
- Association mère	400 €			
- Section Bibliothèque	400 €			
- Section Char à voile	400 €			
- Section Fleur de l'Age	400 €			
- Section Poterie	400 €			
- Section Tennis de table	400 €			
- Section Marche	200 €			
- Section Volley-ball	400 €			
+ une Subvention à titre exceptionnel pour 2 sections				
- Section Tennis de table	300 €			
- Section Char à voile	400 €			
Les cousettes	400 €			
UNC Lampaul-Saint-Pabu	175 €			
Bibliothèque	Participation 1 € /habitant 860 €			
Rencontre Musicales d'Iroise	250 €			
Dojo des abers	15 €/jeune dans le cadre du dispositif coupons jeune			
Bagad An Eor Du	100 €			
Eleveurs du bout du monde (Comice Agricole)	100 €			
Penn Ar Bed	144 €			
Remplacement les vallons	30 €			
Ar Paotred	100 €			
SNSM	100 €			
Coupons jeunes de 3 à 18 ans	15 € /jeune			

Pour éviter tout conflit d'intérêts, les élus faisant partie d'un conseil d'administration n'ont pas pris part au vote.

Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions pour l'exercice 2022, telles que présentées ci-dessus en procédant à un vote séparé pour les subventions suivantes :

- A la Section Fleur de l'Age : accord par 10 voix POUR, Mme Brigitte Gallic ne prenant pas part au vote
- A la Section Marche: accord par 10 voix POUR, Mme Odile Girard ne prenant pas part au vote
- A Rencontre Musicales d'Iroise : accord par 10 voix POUR, Mme Anne Apprioual ne prenant pas part au vote
- A Eleveurs du Bout du monde : accord par 10 voix POUR, et 1 ABSTENTION (M Jean-Luc Roué)
- Aux autres associations : accord unanime.

Arrivée de Mme Sandrine Tolmer à 21 h 25, fixant le nombre de votants à 12,

Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions pour l'exercice 2022 :

- A la Société de chasse Penn Ar Bed : accord par 8 voix POUR, 1 CONTRE (Mme Jeannine Marty), 3 ABSTENTIONS (Mmes Brigitte Gallic, Annie Priol et Caroline Calvez)
- Aux autres associations: Remplacement des vallons, Ar Paotred et SNSM et coupons jeunes: accord unanime.
- D'autoriser Madame le Maire à verser les sommes allouées à chaque association telles que présentées et à signer toutes pièces nécessaires.

Acquisition de matériels espaces verts (déherbeur tracté, tondeuse auto tractée et tracteur tondeuse)

Le matériel des espaces verts présente des défaillances fréquentes imposant des réparations coûteuses. Les dépenses avaient été inscrites au budget prévisionnel.

Après consultation de plusieurs entreprises et démonstration des différents matériels, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir les propositions de la société Sofimat de Plouquin à savoir :

Un désherbeur tracté : 3 800 € HT (subventionnable à hauteur de 50 % par la Région)

Une tondeuse auto tractée : 999.17 € HT Un tracteur tondeuse : 11 466.66 € HT

Opération de travaux : Agencement de l'accueil de la mairie

Depuis plusieurs mois, les élus ont mené une réflexion pour rénover l'espace dédié à l'accueil du public et pour améliorer, optimiser les conditions de travail du personnel administratif. Ce projet entre dans le cadre d'une démarche globale portée par le service Hygiène et Sécurité de Pavs d'Iroise Communauté.

Plusieurs agenceurs ont été consultés (Atelier du Garo à Plouguin, Paul Champs à Guipavas et Jourt à Brest). Après avoir étudié les deux propositions parvenues en mairie, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'Atelier du Garo pour un montant de 13 063.04 € HT.

Dans le cadre de cette opération, des travaux d'électricité et de peinture seront également à réaliser. Les devis sont en cours.

Demande de subvention au titre des amendes de police 2022

Chaque année, la commune répond à l'appel à projets du département dans le cadre de la répartition des amendes de police. Cette année, l'opération portera sur l'aménagement des bas-côtés le long de la D28, en continuité de la voie communale n° 1. Les réseaux ont été enfouis dans ce secteur et c'est l'occasion de réfléchir aux aménagements de surface, Dans l'objectif est de sécuriser les déplacements piétons et cyclistes. Une première étude a eu lieu, assorti d'un devis d'un montant de 34 650 € HT qui peut bénéficier d'une subvention. Le conseil, à l'unanimité, approuve le projet et la démarche de demande de subvention.

Effacement des réseaux téléphoniques, route de Saint-Pabu et à Kerdivoret : demande de participation financière à la communauté de communes, Pays d'Iroise Communauté

Les prochains travaux d'effacement des réseaux téléphoniques programmés sur la commune entraînent un reste à charge de 30 720,88 € pour la Route de Saint Pabu et de 21 574, 93 € pour la Route de Kerdivoret. Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour solliciter la participation financière à hauteur de 30 % de ces montants, dans le cadre de la politique de soutien à l'enfouissement des réseaux vers l'objectif fibre.

Actualisation des statuts de la communauté de communes du Pays d'Iroise

Le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur d'une actualisation de statuts compte tenu de l'évolution des missions exercées. Les principales modifications sont la recherche de simplification de l'écriture en se fondant sur divers articles du code général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisant le contenu de la compétence, la complétude de certaines formulations, le repositionnement de certaines actions sous des items différents et l'actualisation du contenu de certaines compétences pour prendre en compte diverses évolutions intervenues. Il appartient aux conseils municipaux des communes-membres de se prononcer sur cette proposition de modification dans un délai de trois mois

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 mai 2022 proposant la modification des statuts présentée, considérant la nécessité d'actualiser régulièrement les statuts de la communauté, considérant l'importance d'en sécuriser l'action, considérant enfin qu'il appartient aux conseils municipaux de se prononcer pour approuver les statuts de la communauté de communes, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver les projets de statuts.

Réforme relative à la publicité des actes de la collectivité

Madame le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivité a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique. Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :1° Soit par affichage, 2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;3° Soit par publication sous forme électronique. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'opter pour la modalité de publicité des actes de la commune par affichage.

OBJET : Actes pris dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire

Conformément à la délibération en date du 03 juillet 2020, Madame le maire porte à la connaissance de l'assemblée les actes pris dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire.

Date	Objet	Fournisseurs	Montant HT	Montant TTC
26/04/2022	Point à temps	STPA	9 713.31 €	11 655.97 €
16/05/2022	Réparation Plomberie Camping	Ets Cozien	1 877.00 €	2 252.40 €
11/05/2022	Etude Géotechnique Camping	Géo2concept	1 620.00 €	1 944.00 €
17/05/2022	Gestion des Eaux pluviales camping	Géo2concept	575.00 €	690.00€
17/05/2022	Réparation bornes électriques camping	GLG	916.00 €	1 099.20 €
17/05/2022	Acquisition bornes camping	GLG	3 077.91 €	3 693.49 €
23/05/2022	Assistance MO DITA camping	CCPI	1 007.50 €	1 007.50 €
23/05/2022	Acquisition d'un PC portable camping	JMB	984.00 €	1 180.80 €
07/06/2022	Panneau signalétique aire multisports	La boite d'idées	262.00 €	314.40 €
07/06/2022	Panneaux « dunes »	La boite d'idées	217.40 €	260.28 €

Affaires diverses

A la fin du conseil, Armelle Kernéis a souhaité informer l'équipe municipale des dégâts catastrophiques engendrés par la population des corvidés sur le secteur. Choucas et corbeaux saccagent les semis, particulièrement de maïs, obligeant les agriculteurs à ressemer jusqu'à 4 fois une même parcelle, sans garantie. Des parcelles restent improductives, représentant une perte de revenus conséquents.

Le conseil pense qu'il serait souhaitable d'avoir une politique responsable de régulation des naissances. Le maire indique que le sujet est soulevé régulièrement dans les instances communautaires et qu'elle va transmettre les préoccupations et la réflexion du conseil

La discussion s'est orientée vers l'importance de soutenir les agriculteurs, de préserver les productions locales et de développer la résilience alimentaire.